



## COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

**Délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault  
Convocation régulière transmise à tous les membres le 19/11/2018**

**Séance du jeudi 22 novembre 2018**

**Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.**

**Etaient présents:**

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - N PHILIPPEAUX - C CHIQUERILLE - ML GALOPIN -  
E OGER - E CHALOPIN - P DONNINI- N REBILLON - LP CHAUVIN -- G DUBOIS -S ROSSIGNOL -

**Excusées :** MP Patin (pouvoir à MC Boucher) - MB Cherel (pouvoir à C Chiquerille).

**Absentes :** J LECRIVAIN, AF GASNIER, C FRIGOULT, C GRIMAULT.

**Secrétaire de séance : Stéphane Fougères.**

**Séance ouverte à 20h15**

---

### ORDRE DU JOUR :

#### AFFAIRES GENERALES

- SDE 35 : dissolution du groupement d'achat électricité et création d'un groupement d'achat d'énergie.

#### URBANISME

- Revitalisation Centre Bourg phase 1 : travaux rue de l'Epine : plans et devis modificatifs,
- Travaux de curage de fossés : devis,
- Accessibilité église : devis de fournitures,
- Isolation chambre logement de fonction école, et pose d'un compteur indépendant.

#### QUESTIONS DIVERSES.

---

### 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.10.2018.

Le conseil municipal approuve le compte rendu du 25 octobre à l'unanimité (Nicolas Rébillon se retire du vote étant donné qu'il était absent lors du dernier conseil municipal).

### 2. SDE 35 : DISSOLUTION DU GROUPEMENT D'ACHAT ELECTRICITE ET CREATION D'UN GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE.

L'ouverture des marchés de l'énergie impose aux collectivités depuis quelques années la mise en concurrence de leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité pour l'alimentation de leurs sites d'une puissance supérieure à 36 kVA.

La commune de Saint-Georges-de-Reintembault a adhéré en 2015 au groupement d'achat d'électricité coordonnée par le SDE35 (pour l'église et pour les Ajoncs).

Le marché actuel arrive à échéance au 31.12.2019.

Le comité Syndical du SDE35, réuni le 16.10.2018 a décidé de dissoudre le groupement électricité, et de créer un nouveau groupement d'achat « énergie », permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

Par ailleurs, le SDE35 a la volonté d'élargir aux sites d'une puissance inférieure à 36 kVA la prochaine consultation (ceci n'a pas de caractère obligatoire).

***Le conseil municipal, avant de délibérer, souhaite savoir comment font les communes qui ne travaillent pas avec le SDE, avec qui et à quel tarif.***

### **3. REVITALISATION CENTRE BOURG PHASE 1 : TRAVAUX RUE DE L'EPINE : PLANS ET DEVIS MODIFICATIFS.**

Lors de la première réunion de chantier, il a été demandé les modifications suivantes :

- suppression des escaliers au niveau de l'accès au parking des ajoncs. Les murets de l'entrée du parking seront faits au minimum, Un cheminement le long du muret vers le parking permettra de protéger le piéton.

- Supprimer la surface de béton désactivé prévue en haut de ces escaliers,

- Pour le parking prévu en bicouche rue de Fieffe, laisser en l'état et réaliser une signalétique : une ligne + logos piétons + potelets bois avec languettes de réflexion tous les 8 m.

Une moins value de 8 621 € HT correspond à ces devis.

Par ailleurs, le Département a demandé les modifications ci-après :

- Conformément à la charte passée avec les acteurs agricoles, la rue de l'Epine devra avoir une largeur minimum de 5,50 m avec au moins une bordure basse d'un côté.
- Les bordures au droit des carrefours devront être de forme arrondie.
- Le tracé des bordures ne devra pas empiéter sur les accessoires de voirie (tampons par exemple),
- Condamner ou déplacer les regards avaloirs existants le long du plateau rue du Marechal Leclerc (RD14),
- Absence d'un panneau B14 (30) le long de la rue de L'Epine en direction de la Manche,
- Les bordures sans reconnexion avec des bordures existantes devront se terminer en adouci.

Un enrobé sur la rue de l'épine serait souhaitable.

La plus value est estimée à 12 560 € HT.

Le Département a confirmé que la rue de l'Epine n'a pas été refaite récemment, par conséquent il peut donc participer financièrement à la couche de roulement sur les RD 14 et 16. La structure de rue de l'Epine est faiblement constituée. Il faut donc éviter tout abaissement d'altimétrie et tout décaissement prononcé de la chaussée. Il est prévu une scarification et un tapis 150kg en rechargement.

Le Département finance cet enrobé (route départementale en agglomération) à raison de 7,45 € le m<sup>2</sup>, soit 8 269.50 € (surface d'enrobé sur les départementales de 1 110 m<sup>2</sup>).

*La commission urbanisme du 6 novembre a donné un avis favorable à la majorité à ces travaux en plus value et en moins value.*

***Délibération : le conseil municipal vote à la majorité la modification de ces travaux en plus value et en moins value. Le nouveau montant sera transmis au Conseil Départemental pour le calcul de la subvention FST.***

***Une abstention (Guillaume Dubois).***

#### 4. TRAVAUX DE CURAGE DE FOSSES : DEVIS.

Pour mémoire, les travaux d'ébarnage ont été prévus au budget pour un montant de 24 000 € TTC.

Les curages de fossé à réaliser sont les suivants : du grand couvelou au Champ Hec : 2,4 kms X 2 + la route de Villiers Cadors, la Farulais, Pouchet : 6 kms de route.

Total : 12 km linéaire.

##### ▪ Proposition de M.Souquet.

M. Souquet est venu présenter en commission urbanisme le 6 novembre sa méthode de travail.

M. Sébastien Souquet a fait les 2 propositions suivantes :

- pelleteuse + transport de terre. 0.93 € HT du ml, soit 11 160 € HT,

- Uniquement la pelle 0.58 € HT. Il a déjà démarché les agriculteurs qui ont un terrain en face pour transporter la terre : 6 960 € HT.

Par ailleurs, Monsieur Souquet a proposé un devis pour le chemin de Couvelou (demande de M. Claude Gérard) : ébarnage et remonter le talus du chemin : 3 heures de travail X 70 € = 210 € HT.

##### ▪ Proposition de M.Deslandes.

M.Deslandes propose 1,05 € du ml (pelleteuse + transport), soit 12 600 € HT.

*Proposition de délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le devis moins disant de M.Souquet d'un montant de 6 960 € HT. Le conseil municipal souhaite qu'il lui soit rappelé que l'évacuation des terres par les agriculteurs est sous sa responsabilité. Le conseil municipal lui confie également les travaux de Couvelou pour un montant de 210 € HT.*

#### 5. ACCESSIBILITE EGLISE : DEVIS DE FOURNITURES.

La commission urbanisme du 6 novembre a donné son accord sur l'aménagement de la rampe en régie par les services techniques. La rampe sera bordée par un mur en parpaings de couleur (avec petits chapeaux dessus). Il n'y a pas la place pour doubler le mur en pierres. Entre la rampe et le mur sera mise la main courante.

Budget 5500 € TTC. (porte de l'église, fournitures pour le mur, la main courante, l'aménagement de l'escalier : bandes podotactiles sur les marches). Les différents devis moins disants proviennent de Masson, Gedimat, Legallais et Beauplet.

Il sera demandé un budget d'environ +700 € sur 2019 : enrobé entre les paliers de repos + panneau rampe PMR.

*Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le budget des travaux de l'accessibilité de l'église et autorise le Maire à viser les devis correspondants.*

#### 6. ISOLATION CHAMBRE LOGEMENT DE FONCTION ECOLE, ET POSE D'UN COMPTEUR INDEPENDANT.

Suite à l'installation de la chaudière de l'école, la commission urbanisme du 6 novembre a validé l'isolation sur le mur mitoyen chaufferie-logement (chaleur et acoustique).

Il convient de prévoir un budget placo, papier peint ou peinture, de l'ordre de 400 € TTC.

3/4

Par ailleurs, un compteur individuel a été installé pour le chauffage de ce logement. Il convient de prendre une délibération pour ne plus facturer le forfait chauffage. Le chauffage pourra être facturé selon le relevé du compteur.

*Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le budget des travaux d'isolation et autorise le Maire à viser les devis correspondants.*

Par ailleurs, le conseil municipal décide à l'unanimité de facturer le chauffage de ce logement selon le relevé du compteur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## 7. QUESTIONS DIVERSES.

Les dates des prochaines commissions :

Commission urbanisme : 18 décembre à 20h15

Commission espaces verts : 19 décembre à 14h

Commission vie associative : le 6 décembre à 20h15

Commission revitalisation : le 11 décembre à 20h.